

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 Février 1949

La séance est ouverte à 15 h.25 .

Sont présents :

- M. RICOCH Président
- MM. VICARIOT et LANCRENON, Vice-Présidents
- MM. ALLYN, AUGER, BARDET, DERODE, DESCOMBES, DOBEL, DUPONT, FERRAND, GIONTA, HENRY-GREARD, HEYLLIARD, LAMBERT, LUQUET, MOATTI, du PONT, PRANGEY, RAOULT, THIRION, THOIRAIN, VINCENT, WATELET.

Excusés :

Mme BARTHES, MM. BERRURIER, PROTHIN.

Assistent à la séance :

- M. DORGES Commissaire du Gouvernement,
- M. RENDU Inspecteur Général des Finances, Contrôleur d'Etat,
- M. GIBAULT représentant M. CAGNEUL,
- pour le Département de la Seine : M. REVERDY, représentant le Préfet, M. L.A. LEVY, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département et M. LAPEBIE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,
- pour le Département de Seine-et-Oise : un représentant du Préfet et M. de BUFVENT, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,
- pour le Département de Seine-et-Marne : M. ISSARTE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,
- M. LEGRAND Directeur Général,
- M. CULOT, Directeur, Secrétaire du Conseil d'Administration.

Le procès-verbal de la séance du 7 Février 1949 est approuvé sous les réserves suivantes :

- page 2 - 5ème alinéa - Sur la demande de M. GIONTA, supprimer : " ne représentant pas le personnel" ,
- page 3 - avant le paragraphe relatif aux recettes, sur la demande de M. THOIRAIN ajouter : "Insuffisance de la Caisse des retraites - Elle a été réduite de 600 millions de francs, la 2ème Commission étant d'avis de n'envisager que l'exécution de 2 tranches de reclassement et non le reclassement intégral".

- page 3 - dernier alinéa - Sur la demande de M. du PONT, lire : M. FRANGEY, M. VINCENT, M. du PONT"
(le reste sans changement).

M. THIRION proteste contre le fait qu'à la dernière séance, certains Administrateurs aient exigé un vote sur l'attribution de facilités de circulation aux familles des agents, alors qu'un certain nombre d'Administrateurs, Membres du Conseil Municipal et du Conseil Général, avaient dû quitter la séance pour se rendre à l'Hôtel de-Ville. M. GIONTA répond à M. THIRION. Les déclarations de ces deux Administrateurs sont annexées, sur leur demande, au procès-verbal.

M. MOATTI rappelle, à ce sujet, qu'à la dernière séance il avait constaté avec regret le départ de 6 Administrateurs représentant les Collectivités locales; il avait alors fait observer que si les représentants de l'Etat agissaient de même, le Conseil serait hors d'état de délibérer; toutefois, ceux-ci, après avoir demandé le renvoi de l'affaire à la séance suivante, s'étaient inclinés devant le refus de la majorité des Administrateurs restants.

Le Président donne connaissance du décret portant nomination de M. Charles LEGRAND comme Directeur Général de la Régie Autonome et adresse, au nom du Conseil, ses plus vives félicitations au Directeur Général ainsi que ses remerciements pour la lourde tâche qu'il accepte d'assumer.

Le Président fait connaître que le Personnel de Direction a élu M. FAUCONNIER, le 21 Février 1949, pour le représenter au Conseil d'Administration en remplacement de M. Charles LEGRAND. Cette nomination a été soumise le 22 Février à M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme.

Sur la demande de plusieurs Administrateurs, il est décidé que copie de la lettre de transmission, à l'Office, du projet de budget de la Régie Autonome sera transmise aux Administrateurs.

Résultats d'exploitation -

M. LEGRAND fait connaître que, sur le Réseau Ferré Urbain, le nombre des voyageurs transportés s'élève, pour le mois de Janvier 1949, à environ 120.000.000 et sur la ligne de Sceaux à environ 3.500.000, ce qui représente, par rapport au mois correspondant de 1948, une baisse d'environ 9 %. Les recettes se sont élevées à 975.000.000 de francs environ pour le Réseau Ferré Urbain et à 36.000.000 de francs pour la ligne de Sceaux.

Sur le Réseau Routier, le nombre des voyageurs s'est élevé à 72.300.000 environ, ce qui représente une diminution de 4,5 % par rapport au mois de Janvier 1948 et de 9,5 % si l'on fait abstraction des 6 nouvelles lignes. Les recettes se sont élevées à 784.000.000 de francs.

Situation de trésorerie -

M. CULOT donne connaissance de la situation de la trésorerie.

Crédits de 1er Etablissement -

Après avis favorable de la 2ème Commission, le Conseil approuve l'ouverture de 16 crédits sur programmes s'élevant à 24.714.532 fr. et l'ouverture d'un crédit sur compte Hors Budget s'élevant à 870.000 fr.

Marchés et contrats -

M. DERODE, Président de la 5ème Commission, expose les caractéristiques des 3 marchés soumis à l'approbation du Conseil et commente leurs principales clauses.

Le Conseil approuve.

Sur une question posée par M. VINCENT, le Directeur Général fait connaître qu'il saisira ultérieurement le Conseil de la question des vêtements d'uniforme (choix et fournitures du tissu, coupe, etc ...).

Traitement et indemnités du Directeur Général -

Le Conseil approuve les propositions de la 2ème Commission accordant au Directeur Général de la Régie Autonome des Transports Parisiens le traitement et les indemnités précédemment accordées au Directeur Général du Chemin de fer Métropolitain de Paris.

Création d'un poste de Directeur Général Adjoint -

M. AUGER, Président de la 4ème Commission, estime que la création de ce poste est justifiée et qu'il appartient au Directeur Général de nommer le titulaire.

M. FERRAND, Président de la 2ème Commission, fait connaître que la Commission du Budget a émis un avis favorable à la création du poste de Directeur Général Adjoint en dehors du Statut, étant entendu qu'elle ne créera pas une vacance dans l'effectif des Directeurs.

Le Conseil décide de créer un poste de Directeur Général Adjoint, hors Statut, étant précisé qu'il n'en résultera pas de vacance dans l'effectif des Directeurs.

Le Directeur Général Adjoint est chargé d'assister le Directeur Général dans sa gestion; il est le mandataire de celui-ci.

Le traitement et l'indemnité de représentation du Directeur Général Adjoint proposés par la 2ème Commission sont approuvés.

MM. MOATTI et HEYLLIARD demandent à être informés, lors d'une prochaine séance, de l'effectif des Directeurs et plus généralement du Personnel de Direction.

Programme des travaux pour 1949 -

M. RIGROCH, convoqué par M. le Préfet de la Seine, cède la présidence à M. VICARIOT.

M. FERRAND, Président de la 2ème Commission, expose qu'un programme complet avait été préparé initialement tenant compte des besoins normaux des réseaux et prévoyant une première étape des travaux d'électrification de la ligne de Vincennes. Les 1ère et 2ème Commissions, informées du montant probable des crédits de paiement susceptibles d'être accordés par la Commission des Investissements ont mis sur pied un programme minimum ne comprenant plus, en particulier, les travaux prévus pour la ligne de Vincennes.

M. THIRION ne se déclare pas satisfait du programme réduit qui est présenté au Conseil; il regrette que l'Etat et, en particulier, la Commission des Investissements ne permettent pas à la Régie de moderniser ses installations et son matériel; il regrette que la Régie ne demande pas de ressources nouvelles pour équilibrer son budget et procéder à des travaux qui permettraient, en améliorant le matériel, de réaliser des économies et de mieux satisfaire les besoins de la population. Il suggère que les Assemblées parisiennes soient invitées à mettre à la disposition de la Régie les moyens d'accélérer l'électrification de la ligne de Vincennes et demande que la 1ère Commission soit saisie le plus tôt possible des moyens d'accélérer la livraison des 40 éléments articulés ainsi que des 300 châssis d'autobus et de leurs carrosseries.

M. HEYLLIARD regrette également que l'électrification de la ligne de Vincennes soit différée et que la ligne N° 13 soit, pour des raisons d'économies, équipée pour fonctionner en courant continu.

M. le Commissaire du Gouvernement, M. du PONT et M. FERRAND font observer qu'après 10 années de guerre, d'occupation et de pénurie, la France a des besoins considérables d'investissements tandis que les possibilités du crédit public sont étroitement limitées. La Commission des Investissements a pour mission de dresser un ordre d'urgence dans lequel les transports parisiens ne peuvent entrer, en 1949, pour plus de 4 milliards de francs.

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du programme de travaux pour l'Exercice 1949, adopte le programme ci-annexé comportant un total de crédits d'engagement de 7.387.000.000 de francs et des crédits de paiement à concurrence de 4.000.000.000 de francs.

Ces crédits pourront être engagés et payés jusqu'à fin Février 1950 au cas où le programme afférent à l'Exercice 1950 ne serait pas établi avant cette époque.

Le Conseil demande au Directeur Général de dresser un plan de modernisation des installations et du matériel et d'en saisir aussitôt que possible le Conseil d'Administration.

Il charge également son Président de prendre les contacts nécessaires avec les représentants de l'Etat, des Collectivités locales et des Etablissements de crédit en vue d'obtenir un accroissement des crédits de paiement alloués à la Régie Autonome pour l'exécution de son plan de modernisation.

Le Conseil d'Administration décide, sous réserve des autorisations réglementaires, qu'un emprunt pourra être contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à concurrence d'une somme nette encaissée de 1 milliard de francs. Cet emprunt pourra être émis en une ou plusieurs tranches.

Participations de la Régie Autonome (article 19 de la loi du 21 Mars 1948).

M. AUGER, Président de la 1ère Commission, examine successivement les participations du Chemin de fer Métropolitain à conserver par la Régie Autonome ou à écarter, après avoir mis de côté les entreprises suivantes qui n'entrent pas dans le cadre de l'article 19 de la loi du 21 Mars 1948 :

- Société pour l'importation des pétroles et dérivés
- Syndicat du pipe-line Le Havre - Paris
- Groupement d'achat des carburants, combustibles liquides, lubrifiants et dérivés.

Le Conseil décide de présenter à l'agrément ministériel prévu à l'article 19 de la loi du 21 Mars 1948 les participations de la Régie Autonome aux sociétés commerciales ou industrielles suivantes :

- Comptoir des essences synthétiques (1 action)
- Société pour favoriser le développement du haut enseignement de l'électro-technique en France (37 actions).
- Société auxiliaire de l'enseignement technique (31 actions)
- Comptoir central des voies ferrées (616 actions)
- Foyer des Marguettes (781 actions).

Il décide, en outre, de demander l'autorisation, prévue par le même texte, de prendre une participation dans les sociétés suivantes, si la Société Générale de Traction et d'Exploitation accepte de céder ses actions à la Régie Autonome des Transports Parisiens :

- Revue générale d'électricité (10 actions)
- Crédit immobilier de France (200 actions)

et de ne pas conserver les participations suivantes :

- Les Consommateurs de pétrole,
- Société d'études de l'électricité de la région parisienne
- Compagnie Parisienne de chauffage urbain
- Comptoir central des voies ferrées (20 actions)

Indemnités diverses aux Administrateurs -

M. FERRAND, Président de la 2ème Commission, fait connaître qu'aucun élément nouveau n'est intervenu.

Inventaire de l'actif au 1er Janvier 1949 -

M. FERRAND, Président de la 2ème Commission, fait connaître que la 2ème Commission est d'avis de réserver l'examen du mode d'évaluation des biens repris.

L'Ordre du Jour n'ayant pas été épuisé, le Conseil décide de tenir une réunion exceptionnelle le Vendredi 4 Mars 1949, à 15 heures. En tête de l'ordre du jour figurera la question suivante :

- Cotisation de la R.A.T.P. à la Caisse Mutuelle de Coordination aux Assurances Sociales.

La séance est levée à 19 h.45 .

LE SECRETAIRE,
CULOT.

LE PRESIDENT,
RICOCH.

FM -

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 Février 1949
-----Déclaration de M. THIRIONet réponse de M. GIONTA, publiées in-extenso, à la demande
de ces deux Administrateurs
-----M. THIRION

Monsieur le Président, Nous avons indiqué lors de la dernière séance du Conseil d'Administration qu'un certain nombre de conseillers municipaux et généraux, Administrateurs de la R.A.T.P., étaient obligés de partir à 5 heures et ne pouvaient par conséquent continuer les travaux du Conseil d'Administration, obligés qu'ils étaient de se rendre à l'Hôtel-de-Ville. Nous avons été extrêmement étonnés de constater qu'après notre départ, une question, qui était la seule question à l'ordre du jour, sur laquelle un partage important d'opinions pouvait s'effectuer, a été discutée et que certains de nos collègues ont exigé un vote. Nous estimons, j'estimais en ce qui me concerne, que dans un Conseil, lorsqu'il s'agissait d'une affaire qui intéresse la population parisienne dans son entier, il y avait à la base le fair-play, une sorte de correction des uns vis-à-vis des autres. Je suis obligé de déclarer, et je demande qu'on en prenne acte au procès-verbal, que les règles élémentaires de correction n'ont pas été respectées par un certain nombre d'Administrateurs, et je regrette que parmi ces Administrateurs, il y ait essentiellement des Administrateurs représentant le personnel, car connaissant très bien les positions prises en ce qui concerne les droits accordés ou à accorder aux familles des agents de la R.A.T.P., sachant très bien que nous avons pris des positions très précises dans les Commissions dont nous étions membres, je regrette que des collègues du Conseil d'Administration aient exigé un vote en notre absence, ce qui est pour le moins inélégant. Je crois que si nous voulons instaurer certaines méthodes politiques dans un Conseil, qui consistent à prendre tous les moyens, nous n'avons qu'à continuer dans ce domaine tracé par certains de nos collègues.

Je passe sur l'utilisation abusive des procès-verbaux et des délibérations du Conseil dans les journaux syndicaux. Je me permets de dire à nos collègues que, là aussi, autant je trouve parfaitement normal que dans un journal syndical, après les décisions du Conseil, des militants syndicaux critiquent ces décisions et mettent en cause le Conseil d'Administration, autant je trouve d'une grossièreté sans égal et sans mélange le fait d'utiliser des procès-verbaux du Conseil, de rendre publiques des délibérations du Conseil qui sont secrètes, de les utiliser dans les journaux syndicaux pour faire de la polémique. Je dois dire tout de suite que je ne parle pas personnellement car, étant parosseux par nature, je lis fort peu et j'ai horreur des journaux syndicaux car c'est très ennuyeux; mais, de manière générale, quand il m'en tombe un sous la main,

Je constate que les paroles ont été interprétées et que les opinions de tel ou tel ont été lancées dans le public. Cela rappelle très simplement le travail qui faisaient avant la guerre un certain nombre de journaux de chantage à l'égard des Conseils des Ministres. Les procès-verbaux des réunions sont secrets. Ce qui n'est pas secret, ce sont nos décisions, les responsabilités que nous prenons; en particulier, celui que vous parlez a l'habitude de les prendre à la Tribune du Conseil Municipal devant ses électeurs. Il les a prises en Conseil Général. Il n'a pas l'habitude de camoufler quoi que ce soit. Si nous prenons une position, ce n'est pas une position contre le personnel de la R.A.T.P. et contre la population. Nous en sommes comptables à l'égard de la population. Mais il y a une question de correction. Je ne me permettrais jamais d'indiquer, même à mes électeurs, qu'au sein du Conseil tel ou tel Administrateur que je ne nommerai pas, a ou non émis telle ou telle opinion, c'est un secret dont je suis dépositaire et j'estime que je n'ai pas le droit d'en donner connaissance à qui que ce soit sans l'autorisation de la personne qui a parlé. Je passe sur cet incident.

Je crois qu'il est désagréable et regrettable qu'en ait voulu obtenir un vote lors de la dernière réunion sur un sujet, en sachant très bien qu'en l'absence des personnes parties il pouvait y avoir une majorité dans un sens. Ce n'est pas élégant et cela nous obligera à l'avenir à avoir vis-à-vis d'un certain nombre de nos collègues une position de méfiance que nous n'avions pas. En plus, et je tiens à ce que ce soit dit au procès-verbal, un vote obtenu dans ces conditions est un vote sans valeur car non seulement il y a l'Office, mais il y a aussi les Assemblées et je le dit à nos collègues : de même que nous nous sommes élevés au sein des Commissions contre l'octroi aux familles des agents d'avantages de circulation, je leur dis tout net que nous demanderons à nos collègues de l'Office de faire le barrage qu'ils nous obligent à faire puisqu'ils ont obtenu le vote par surprise, que nous considérons ce vote sans valeur et que nous mettrons la population parisienne juge de tels procédés.

Je demande également que ce soit au procès-verbal. Je vais dire ces paroles aussi calmement que M. THIRION a prononcé les siennes.

Je m'élève, moi, énergiquement, contre les propos et les paroles prononcées à notre égard car si nous avons exigé un vote, il y a d'abord eu un vote pour savoir si nous devions poursuivre la réunion et, mon Dieu, nous n'avons pas été les seuls, nous représentants du personnel, à décider que la discussion sur cette question devait avoir lieu. D'autre part, cette question avait été remise : il y avait déjà plusieurs fois que nous en avions discuté et puisque nous sommes Administrateurs, il nous appartient de faire en sorte, étant donné que la séance est prévue longtemps à l'avance, de pouvoir disposer de son temps pour rester toute la journée si c'est nécessaire au Conseil d'Administration.

Maintenant la grossièreté, question de correction; pour ma part, je n'ai de leçon de correction à recevoir de personne ni de M. THIRION. Nous sommes, il est vrai, représentants du personnel, mais une fois de plus, je le répète, il serait à souhaiter que tous ici nous restions, une fois que nous sommes assis devant cette table, des Administrateurs de la R.A.T.P. et uniquement cela. Vous nous avez lancé, Monsieur THIRION, comme un défi, "c'est une déclaration de guerre"; car on ne dit pas à des gens qui ont le souci autant que vous et peut-être davantage que vous, du bon fonctionnement de la R.A.T.P., on ne dit pas que le vote qui a été émis est un vote sans valeur, qu'il y a l'Office et aussi les Assemblées et que "nous demanderons aux Collectivités de faire le barrage nécessaire". Cela, c'est une déclaration de guerre et, mon Dieu, si vous faites appel aux Assemblées, si vous faites appel au peuple qui est chargé, lui, de vous élire, soyez persuadé que nous saurons faire appel aussi à ceux qui font les sacrifices nécessaires, qui les ont faits depuis toujours pour que des autobus et le Métro fonctionnent et qui eux, sont les premiers intéressés dans cette affaire, ne l'oubliez pas. Nous n'avons pas de promesses électorales à faire, ici; nous, nous faisons simplement notre travail d'Administrateur, sans perdre de vue l'intérêt du personnel et également l'intérêt de la R.A.T.P. Et je demande que tout ce que je viens de dire là figure intégralement sur le procès-verbal.

.....

M. RICROCH

Messieurs, la protestation que vous avez faite, je crois l'avoir faite au début de la précédente séance en demandant précisément que dans les journaux syndicaux il ne soit plus fait allusion aux discussions, mais qu'il soit simplement fait allusion aux décisions prises. Je vous demande, Messieurs, de considérer cet incident comme clos et de passer à l'examen des questions à l'ordre du jour car nous avons déjà perdu une heure.
